



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

de la commission de chancellerie

(à partir de janvier 2024)

Des diplômes ou médailles peuvent être attribués aux membres (ressortissants de l'ONACVG ou sympathisants) des groupements affiliés à la Fédération nationale André Maginot (FNAM).

Les demandes sont proposées et motivées par les présidents de groupement.

Diplômes et médailles	Conditions d'attribution	Tarifs
Diplôme d'honneur	Accordé pour services rendus au GR	gratuit
BRONZE avec insigne	5 ans d'activités au sein du GR	26 €
ARGENT avec rosette sur canapé argent	4 ans après le Bronze	46 €
OR avec rosette sur canapé or	4 ans après l'Argent	64€

Contingent par année et par GR :

Nombre d'adhérents	Nombre de demandes
< 800 adhérents	12
800 à 2000	16
2000 à 5000	21
>5000	30

Hors contingent au bénéfice de l'âge (1^{ère} demande) :

Récompenses	Conditions d'attribution	Tarifs
ARGENT	Avoir + de 80 ans et 5 ans d'activités au sein du GR	46 €
OR	Avoir + de 85 ans et 5 ans d'activités au sein du GR	64 €

Hors contingent à titre gracieux :

Récompenses	Conditions d'attribution
OR	Au Président de GR ayant accompli un mandat de +5 ans. La demande doit être faite par le vice-président ou le secrétaire général du GR
ARGENT	Porte-drapeau avec insigne officiel depuis plus de 4 ans Joindre la copie du diplôme d'honneur de porte-drapeau

Envoi des demandes :

Commissions	Date limite d'envoi
I ^{er} quadrimestre	Avant le 31 janvier
II ^{ème} quadrimestre	Avant le 31 mai
III ^{ème} quadrimestre	Avant le 30 septembre

Tout dossier incomplètement renseigné, non signé ou non conforme aux règles définies dans le présent règlement ne sera pas examiné.

Les propositions doivent être rédigées de façon lisible, sans surcharge, revêtues du cachet du GR, des noms et qualité du signataire. **Les renseignements fournis doivent faire l'objet d'un contrôle très sérieux de la part du demandeur.**

En cas de demande dérogeant aux règles précitées, un avis très motivé du Président de groupement devra accompagner la proposition.

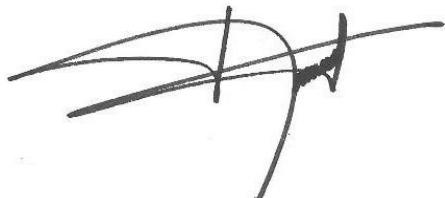
IMPORTANT :

Bien que les récompenses de la FNAM ne soient pas des médailles officielles, leur remise doit se faire avec solennité. Ces médailles ne pouvant se porter avec les décorations officielles portées à gauche, sont portées à droite, uniquement lors des manifestations à caractère associatif.

Toute facture non honorée au 31 décembre, après relance, sera mise en recouvrement sur la perception de l'allocation exceptionnelle annuelle.

T

Le Président de la commission



Yvon ROUANET